



# Guide des Résidents

[www.residence-sanson.fr](http://www.residence-sanson.fr)



# Bienvenue !

● Services	.....	Pages 4 à 5
● Redevance	.....	Page 6
● Consignes & Sécurité	.....	Page 6
● Logements	.....	Page 7
● À votre Départ	.....	Page 7
● À Proximité	.....	Page 8
● Devenez Éco - responsable !	.....	Pages 9 à 11
● Pour Info !	.....	Page 12



*C'est avec plaisir que toute l'équipe du FJT Blagny vous accueille.*

*L'équipe, formée, expérimentée et dévouée, aura à coeur de répondre à toute question et de vous accompagner le mieux possible pendant votre séjour.*

*Le guide a pour but de vous aider à vous installer et de favoriser votre intégration dans ce nouveau lieu. Il regroupe certaines informations essentielles, ainsi que des adresses utiles à proximité du foyer.*

*Bien plus qu'un logement, le FJT Blagny est une adresse à part. Il est transparent dans les contrats de séjour, les tarifs et les services. Tout est fait pour vous faciliter la vie!*

*Je vous souhaite une bonne installation,*

*Le Président.*



# Services

Gratuits



## SERVICE COURRIER

Parce que vous êtes chez vous, vous disposez d'une boîte aux lettres personnelle qui porte le numéro de votre logement.



## PROTECTION VIDÉO

Nos résidences sont sécurisées 24h sur 24h.



## WI-FI

Gardez le contact et profitez d'une connexion internet gratuite depuis votre logement et dans toute la résidence. Pour cela, il vous suffit de demander le code WiFi à votre arrivée.



## RÉSEAUX SOCIAUX

Le FJT s'est mis à la page, rejoignez-nous :

**Facebook**

**Instagram**



## POINT INFO

Un tableau d'affichage est disponible dans l'entrée de la résidence. N'hésitez pas à consulter notre site internet. On vous informe via sms.



## ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Une équipe veille à la propreté des locaux collectifs mais vous avez cependant la responsabilité de maintenir la propreté de votre logement.

Un air à containers est disponible à l'entrée de l'établissement, merci de les utiliser et respecter le tri sélectif.

En cas de problème dans votre logement, signalez-le nous immédiatement.



### LE PARKING VOITURE

Profitez du parking privé et aménagé de la résidence.  
Attention : roulez au pas dans le parking et stationnez-vous en marche arrière.  
de manière à repartir le plus simplement possible.



### ACCÈS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La résidence est accessible aux personnes en situation de handicap  
et certains de nos logements sont adaptés pour les personnes à mobilité réduite,  
dont un logement équipé en domotique.



### LES ESPACES DE VIE

Profitez des espaces de vie collectifs pour vous détendre ou rencontrer  
d'autres résidents.



### LA BOÎTE À IDÉES

N'hésitez pas à nous soumettre toutes vos suggestions ou remarques via la  
boîte à idées qui se situe dans l'entrée de la résidence.



# Services

Payants



### LAVOMATIQUE

Attention : ne surchargez pas les machines  
au risque de les mettre hors service.



### INTERNET

Vous pouvez installer à vos frais une connexion internet dans votre logement.  
Pour cela, vous devez faire la démarche auprès d'un opérateur.



# Redevance

## LE PAIEMENT DE LA REDEVANCE

Le paiement se fait à terme échu jusqu'au 5 du mois suivant. Un appel de loyer vous sera transmis exclusivement par mail au plus tard le 25 du mois.

Vous pouvez régler par chèque bancaire, espèce ou via notre site internet.

[www.residence-sanson.fr](http://www.residence-sanson.fr)



# Consignes & Sécurité



## CONSIGNES INCENDIE

Votre logement possède des consignes incendie inscrites derrière la porte de votre logement. Vous avez également un plan d'évacuation à tous les niveaux de la résidence, ainsi que dans les parties communes. Veuillez rejoindre le point de rassemblement qui se trouve près des boîtes aux lettres. Un téléphone d'urgence se trouve à l'entrée du FJT.

## RESTEZ PRUDENT



Vous occupez un logement au sein d'une collectivité. Pensez à fermer à clé votre logement en cas d'absence.

Si vous garez votre véhicule sur notre parking, l'association ne sera pas responsable en cas de dégradations.



# Logements

## QUELQUES CONSEILS POUR GARDER UN CADRE DE VIE AGRÉABLE AU SEIN DE VOTRE LOGEMENT :

- Vous disposez d'un disjoncteur individuel.  
En cas de coupure, vérifiez que l'un des fusibles n'est pas sur la position off.
- Nous vous conseillons de nettoyer les plaques vitrocéramique après chaque utilisation avec du matériel adapté (raclette et produit spécial plaque vitrocéramique).
- Un détecteur de fumée se trouve dans chaque logement.  
En cas de déclenchement, veuillez ouvrir votre fenêtre et attendre qu'il s'éteigne.
- Vous disposez d'un réfrigérateur qui contient un freezer. Nous vous rappelons que ce n'est en aucun cas un congélateur.
- Vous êtes responsable de l'entretien courant de votre logement, veuillez respecter les points suivants :
  - › vider, nettoyer et descendre vos poubelles
  - › aérer votre logement tous les jours
  - › laver votre alèse de lit tous les 15 jours
  - › nettoyer vos sanitaires régulièrement



## A votre départ ...

### LES DÉMARCHES À SUIVRE :

- Préavis : se référer au contrat de séjour.
- Prendre rendez-vous pour effectuer votre état des lieux de sortie avant 10h du lundi au vendredi.
- Votre dépôt de garantie vous sera restitué sous 1 mois maximum.  
Pensez à nous fournir un R.I.B.
- Communiquez nous votre nouvelle adresse. Vous devrez entreprendre vos démarches auprès des différents organismes pour faire votre changement d'adresse. La résidence ne fait pas de suivi de courrier.



# A Proximité

Restaurants - Supérettes - Pharmacie - La Poste,  
se trouvent à 5min à pied de la résidence.



## RÉSIDENCE BLAGNY

5, rue Morel de Than  
14780 Lion-sur-Mer

vous êtes  
**ICI**

Pour des activités, adressez-vous à l'office de tourisme de Lion-sur-Mer :  
[officedetourisme@lionsurmer.fr](mailto:officedetourisme@lionsurmer.fr) ou 09 51 52 04 19

# Devenez éco-responsable



## LES TROIS « R »



### RÉDUIRE

La prochaine fois que vous êtes dans un magasin,

- › demandez-vous si vous en avez vraiment besoin ?
- › Est-ce que je peux l'emprunter à quelqu'un ou le partager ?
- › Est-ce que cela va bientôt casser, devrais-je bientôt le jeter ?
- › Est-ce que c'est emballé avec beaucoup de plastique, de carton ou de papier ?

Si vous pouvez vous en passer ou l'emprunter, alors ne l'achetez pas. Si c'est un objet jetable, pensez à en acheter un qui dure plus longtemps à la place. Évitez les produits trop emballés. Apportez votre propre sac à provision.



### RÉUTILISER

Avant de jeter quelque chose à la poubelle, voyez s'il n'y a pas moyen de le récupérer. Par exemple, un pot de confiture peut devenir un bocal pour des restes, des sucreries, des clous, des vis, etc.

Revendez vos appareils ménagers encore fonctionnels mais dont vous ne vous servez plus à un marché aux puces ou faites en un don à des œuvres de charité.



### RECYCLER

Recyclez tout ce que vous pouvez : verre, canettes, aluminium, boîtes de conserve, papier, plastiques, etc.

Achetez des articles qui sont dans des emballages recyclables.

Faites du compostage.



# LES DÉCHETS RECYCLABLES BACS JAUNES

**TOUS VOS EMBALLAGES SE TRIENT**

LI TRU C'EST EASY !!

**TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES**

**TOUS LES PAPIERS ET LES CARTONS**

**TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL**

10 10 0 40 00 00 00  
#ENVRAC #SANSLESIMBRIQUER #SANSLES LAVER #BIENLESVIDER

POUR EN SAVOIR ➔ [consignesdetri.fr](http://consignesdetri.fr) CITEO

caeniamer.fr Pour en savoir plus 02 31 304 304 [www.caeniamer.com](http://www.caeniamer.com)

**LES DÉCHETS, TOUS CONCERNÉS !**  
MÉTROPOLITAIN, DÉPARTEMENTAL, LOCALISÉ

Caeniamer  
NORMANDIE  
COMITÉ DÉPARTEMENTAL

## LES PETITS NOUVEAUX EN BAC JAUNE



- En résumé,**
- > je vide bien mes emballages (inutile de les rincer) ;
  - > j'aplatis tous les cartons et briques alimentaires ;
  - > je n'emboîte pas les emballages ;
  - > je les dépose en vrac dans le bac jaune.

## ET TOUJOURS EN JAUNE



## ATTENTION, LES OBJETS PLASTIQUE NE SONT PAS RECYCLABLES.

La simplification des consignes de tri ne concerne que les emballages. Les jouets, tuyaux, seaux, bâches, piscine gonflable... doivent être, selon la nature du déchet, soit apportés à la déchèterie soit jetés avec les ordures ménagères dans la poubelle ordinaire.

## LES ENCOMBRANTS

Pour connaître les dates de ramassage, consultez le calendrier affiché dans l'entrée de la résidence



Les encombrants sont les déchets ménagers courants de dimensions ou de poids trop importants pour être mis à la poubelle : mobilier cassé, bois, ferraille, sommiers et matelas...

**Ils doivent être présentés au sol et ne pas présenter de danger pour les agents de collecte !**

**Il faut rabattre les clous, supprimer les bords coupants ....**

Vous pouvez également les déposer à la déchetterie d'Hermanville-sur-Mer.

## LES EMBALLAGES EN VERRE



Tous les bouchons, capsules et couvercles doivent être retirés !!!

Vous disposez d'un conteneur rue Morel de Than.

La vaisselle cassée ne va pas dans le conteneur à verre mais dans la poubelle ménagère.

## LES PILES USAGÉES

**LES GESTES ÉCO CITOYENS FACE AUX PILES :**

Adoptez les bons gestes et jetez vos piles usagées dans le container corepile.



## L'AVENIR DES DÉCHETS

### QU'EST CE QUE LE COMPOSTAGE ?

C'est un procédé naturel qui permet avec le temps, de transformer des déchets organiques (végétaux, restes de nourriture, papier, etc..) en une sorte de terreau appelé compost. La résidence met à votre disposition un bac à compost près du city stade.

#### JE METS DANS MON COMPOSTEUR :

##### déchets de cuisine

- › épluchures de fruits et légumes
- › restes de repas d'origine végétale
- › restes de pain
- › coquilles d'oeufs ou de noix broyées
- › filtres et marc de café
- › sachets de thé et d'infusion
- › boîtes de fromages en bois

#### JE NE METS PAS DANS MON COMPOSTEUR :

##### déchets de cuisine

- › coquillages
- › os
- › huiles végétales
- › produits laitiers
- › graisse alimentaire en grande quantité

# Pour Info !

## TRANSPORT / SANTÉ

CONSULTER LA FICHE D'INFORMATION DANS LE HALL DE LA RÉSIDENCE

## NUMÉROS D'URGENCE

S.O.S MÉDECIN : 02 33 01 58 51

SAMU : 15

POMPIERS : 18

POLICE : 17

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN : 112

APPEL D'URGENCE POUR SOURDS ET MALENTENDANTS : 114

